



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 8 juillet 2025 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- L'agrandissement d'un espace de stationnement à 0 mètre de la limite gauche du terrain et dont une partie sera localisée en façade de la résidence.

Cette demande vise le **29, rue du Château-d'Eau.**

L'article 85 du règlement de zonage 699-11 permet se lit comme suit :

85 AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS

(...)

Aucun stationnement ne peut être aménagé à moins de 60 centimètres d'une limite de terrain et à moins de 1,5 mètre d'une emprise de rue.

L'article 87 du règlement de zonage 699-11 permet se lit comme suit :

87 LOCALISATION DES CASES DE STATIONNEMENT

La localisation des cases de stationnement doit être conforme au tableau suivant, selon le cas :

Type d'usage	Localisation des cases de stationnement	Dispositions spéciales
Résidentiel unifamilial et bifamilial	Dans les cours latérales et avant à la condition de ne pas être situées face à la façade principale à l'exception des habitations contiguës.	Un maximum de 30% de la cour avant peut être utilisé pour le stationnement. Pour les habitations contiguës, ce pourcentage est de 40%.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 23 juin 2025.


Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière